



Communication des scientifiques suisses concernant la loi sur le CO₂

Les résultats scientifiques sont sans équivoque : la Suisse est déjà fortement touchée par les changements climatiques et doit réduire massivement ses émissions pour respecter l'Accord de Paris sur le climat. Il est nécessaire d'agir IMMÉDIATEMENT. La loi sur le CO₂ a trouvé un large consensus et représente un pas important dans la bonne direction. C'est la raison pour laquelle, nous scientifiques du climat disons clairement OUI à la loi sur le CO₂.

Le changement climatique est un fait ; il est causé par les activités humaines et nous sommes déjà touchés par ses conséquences. En tant que scientifiques, notre préoccupation est grande et il est important pour nous que les faits soient connus et pris très au sérieux^{1, 2}.

Nous sommes favorables à la loi sur le CO₂. Il s'agit pour la Suisse, comme pour tous les autres pays, de se donner les moyens de tenir ses engagements concernant l'Accord de Paris. La loi sur le CO₂ a trouvé un large consensus et représente un pas dans la bonne direction.

Les faits sont sans équivoque

A travers la combustion des sources d'énergies fossiles, la déforestation et l'exploitation des sols, les sociétés humaines ont fait croître la concentration de CO₂ dans l'atmosphère de 50%. Pour retrouver des valeurs comparables, il faut remonter à plusieurs millions d'années en arrière, lorsque les êtres humains n'étaient pas encore apparus sur la Terre. Les changements sont en outre exceptionnellement rapides : l'augmentation est aujourd'hui 100 fois plus rapide que ce qu'elle a pu être durant les derniers 800'000 ans. Plus de la moitié du CO₂ émis par l'humanité l'a été après 1990, l'année de publication du premier rapport du GIEC.

En Suisse, les températures ont déjà augmenté de 2°C environ par rapport à 1850. Les manifestations directes de ce réchauffement se font déjà sentir et vont largement se renforcer à l'avenir : augmentation des vagues de chaleur, des épisodes de précipitations intenses et des périodes de sécheresse, réduction de l'enneigement et fonte des glaciers entre autres³. Ces changements ont de multiples conséquences, pour l'agriculture, la santé, la productivité du travail, le tourisme, l'hydrologie, la forêt, la biodiversité ou encore les systèmes énergétiques⁴.

La Suisse, en tant que petit pays très dépendant du commerce international, est aussi indirectement vulnérable aux conséquences des changements climatiques hors de ses frontières, comme par exemple la montée du niveau des mers, les pressions sur la production alimentaire globale, les événements extrêmes et les catastrophes naturelles, les impacts sur les pays en développement

¹ [Scientists for Future, GAIA 28/2, 79-87, 2019](#) ; [Knutti R., Zukunftsblog, ETH Zürich, 2019](#)

² [Lettre signée par 20 scientifiques dans le cadre du procès des jeunes activistes climatiques, 2020](#) ; [Seneviratne, S., Zukunftsblog, ETH Zürich, 2020](#)

³ [Scénarios climatiques pour la Suisse CH2018](#)

⁴ [Coup de Projecteur sur le Climat Suisse](#) ; [Scénarios hydrologiques Hydro-CH2018](#) ; [IPCC Working Group 2](#)

causant des migrations ainsi les divers points de bascule touchant le climat et les écosystèmes⁵. En plus des risques climatiques directs, il faut également tenir compte de différents risques économiques indirects pour des investissements irrécupérables dans les énergies fossiles, les perturbations des marchés, les régulations, les procès en responsabilité et autres pressions publiques.

Emission nette nulle de gaz à effet de serre

La Suisse a ratifié l'Accord de Paris qui vise à maintenir le réchauffement d'origine humaine bien au-dessous de 2°C comparé aux valeurs préindustrielles et continuer d'agir pour limiter l'augmentation de température à 1,5°C, ce qui réduirait nettement les risques et les conséquences des changements climatiques⁶. Nos modèles montrent qu'il faudrait réduire de moitié les émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à celles de 2018 pour avoir 50% de chances de rester au-dessous de 1,5°C. Pour y parvenir il faudrait en outre réduire les émissions nettes à zéro au plus tard en 2050. Cela implique concrètement qu'il faudra presque totalement renoncer aux énergies fossiles avant 2050. Les quelques émissions techniquement difficiles à éliminer, par exemple dans l'agriculture, la production du ciment et l'incinération des déchets, devront être compensées par des mesures techniques ou naturelles de séquestration du carbone. Certaines techniques doivent encore faire leurs preuves ; d'autres coûtent cher ou encore ont un potentiel très limité. La très large majorité de ce but de zéro émission nette (environ 90%) ne pourra donc être atteint qu'en éliminant les émissions de gaz à effet de serre.

Il est absolument urgent d'agir, car la vitesse de la prise de mesures de réductions est l'élément déterminant. Pourtant, alors que les faits concernant les changements climatiques sont bien connus depuis de nombreuses années, les émissions mondiales de CO₂ n'ont cessé d'augmenter jusqu'en 2019. Chaque tonne de CO₂ accroît les risques de dommages dus au réchauffement, réduit la marge de manœuvre pour les prochaines décisions et devra être retirée de l'atmosphère dans un avenir proche.

Le rôle de la Suisse

L'Accord de Paris souligne le principe d'une responsabilité commune mais différenciée. Chaque pays, quelle que soit sa taille, doit contribuer, et celui qui a les moyens de contribuer davantage doit le faire. La Suisse, pays parmi les plus avancés en termes technologiques et de niveau de vie, donne un signal important pour la protection mondiale du climat. La part importante et toujours plus grande des émissions liées à la consommation de biens importés⁷ et les capacités de la Suisse justifieraient même d'atteindre un niveau nul d'émission nette bien avant 2050.

Le rejet de la loi sur le CO₂ affaiblirait presque certainement la politique climatique suisse pour plusieurs années et ferait le jeu des lobbys qui cherchent à empêcher les progrès dans la protection du climat à l'échelle mondiale. Si la Suisse, connue pour sa richesse, ne parvient pas à faire sa part pour protéger le climat, alors que pourrait-on attendre des autres pays ?

La Suisse ne pourra être crédible pour exporter ses technologies liées à la protection du climat dans le monde entier que si elle les met en œuvre sérieusement sur son propre territoire. La loi sur le CO₂ crée un cadre clair pour ces technologies. Le fonds pour le climat mettra des moyens à disposition

⁵ IPCC Special Reports : [Global Warming of 1.5°C](#), [Climate Change and Land](#), [The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate](#)

⁶ [IPCC Special Report Global Warming of 1.5°C](#)

⁷ [Empreintes environnementales de la Suisse, OFEV, 2018](#)

pour l'innovation et des projets de protection du climat, non seulement en Suisse, mais dans le monde entier.

Les mécanismes d'encouragement dans le domaine des bâtiments ont produit des résultats encourageants et il est maintenant temps de les étendre à une autre importante source de gaz à effet de serre : les transports, et en particulier à l'aviation dont les émissions augmentent très rapidement.

L'Académie des Sciences a documenté en détail l'efficacité des différents instruments de politique climatique et énergétique⁸.

La loi sur le CO₂ représente un nouveau pas important

Le monde et la Suisse ne sont pas encore sur une trajectoire compatible avec les buts inscrits dans l'Accord de Paris. Avec les mesures actuelles en place dans le monde, on se dirigerait vers un réchauffement planétaire de 3°C environ d'ici 2100⁹. Entre 1990 et 2019, la Suisse n'a réduit ses émissions que de 14% sur son territoire¹⁰. Elle doit très rapidement faire plus d'efforts. Les mesures proposées par la loi sur le CO₂ sont encore insuffisantes pour respecter l'Accord de Paris. La Suisse devra donc rapidement décider comment elle entend réduire ses émissions après 2030. Néanmoins, la loi sur le CO₂ est un pas décisif, qui offre un cadre clair à la population et à l'économie, dans lequel celles-ci pourront élaborer les meilleures solutions.

Limiter le réchauffement autant que possible est aussi sensé et tourné vers l'avenir sur un plan économique : les coûts sont supportables, surtout comparés aux dommages que ces mesures permettront d'éviter, avec non seulement un réchauffement moindre, mais également l'amélioration de la qualité de l'air, la préservation de la biodiversité, le soutien à l'innovation et un développement plus durable¹¹. La très grande majorité des économistes qui ont travaillé sur ces questions ont montré que « des mesures drastiques et immédiates sont nécessaires » et que les gains de mesures ambitieuses de protection du climat dépassent leurs coûts¹². De nombreux pays européens avancent plus vite que la Suisse en matière de protection du climat. Nous ne devons pas rester à la traîne.

L'argument des coûts excessifs pour des résultats limités, qui a souvent été mis sur la table, ne résiste pas à l'examen. Le prix des énergies fossiles va certes augmenter légèrement avec les taxes d'incitation, mais la plus grande partie de la recette de ces taxes est redistribuée à la population. Les personnes qui émettent peu de gaz à effet de serre seront gagnantes. De plus, la Suisse réduira sa dépendance par rapport aux pays fournisseurs d'énergies fossiles et elle verra la compétitivité de ses entreprises renforcée. Les investissements dans les bâtiments, l'électromobilité et les moyens alternatifs de voyage seront accrus.

L'urgence climatique exige une action déterminée. C'est pourquoi nous scientifiques du climat disons clairement OUI à la loi sur le CO₂.

22 avril 2021

⁸ [Politique climatique et énergétique, Questions fréquentes – réponses de la science, SCNAT, 2018](#) ; [Instruments pour une politique climatique et énergétique efficace, SCNAT, 2019](#) ; [Opportunités et conséquences d'une taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les carburants, SCNAT, 2019](#) ; [Progrès et lacunes de la loi révisée sur le CO₂, SCNAT, 2020](#)

⁹ [Climate Action Tracker](#)

¹⁰ [Très faible recul des émissions de gaz à effet de serre en Suisse en 2019, OFEV, 2021](#)

¹¹ [Hänsel M.C. et al., Nature Climate Change 10, 781-789, 2020](#)

¹² [Gauging Economic Consensus on Climate Change, New York University School of Law, 2021](#)